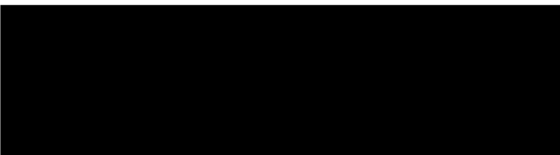




Le 31 mars 2016

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 1^{er} mars 2016 et pour laquelle je vous ai transmis un accusé réception le 2 mars 2016. Votre demande d'accès est ainsi formulée :

« Les dates, les noms des compagnies, les montants et la nature des services pour tous les contrats ayant été octroyés à des firmes externes pour trouver des failles de sécurité dans votre système et réseau informatique en 2013, 2014 et 2015. »

En réponse à votre demande d'information, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état des contrats octroyés à des firmes ayant l'expertise appropriée pour effectuer des tests d'intrusion au niveau du réseau interne et externe de la Caisse. Un examen des contrôles informatiques (incluant la sécurité) des services impartis par la Caisse sont également effectués par ces firmes et les contrats mentionnés ci-dessous couvrent ce volet.

Date	Compagnie	Montant	Nature des services
Septembre 2013	SecurEcom	25 500 \$	Tests d'intrusions annuels du réseau interne/externe (suite à un appel d'offres réalisé en 2012 pour 3 ans)
Septembre 2014	SecurEcom	25 500 \$	Tests d'intrusions annuels du réseau interne/externe (suite à un appel d'offres réalisé en 2012 pour 3 ans)
Mai 2015	SecurEcom	7 100 \$	Analyse d'un ordinateur suite à une infection virale
Août 2015	Telus	4 875 \$	Audit technique de sécurité pour le nouveau site web corporatif
Octobre 2015	Deloitte	32 135 \$	Tests d'intrusions annuels du réseau interne/externe (suite à un appel d'offres réalisé en 2015)
Décembre 2015	Telus	3 234,62 \$	Audit technique de sécurité pour un nouveau service de vidéoconférence

Date	Compagnie	Montant	Nature des services
Décembre 2015	Deloitte	55 500 \$	Évaluation de la cybersécurité
Mai 2013	Ernst & Young	31 230 \$	Audit des infrastructures
Juin 2013	Ernst & Young	87 000 \$	Audit 3416 (suite à un appel d'offres réalisé en 2012 pour l'environnement de contrôle)
Juin 2014	Ernst & Young	82 000 \$	Audit 3416 (suite à un appel d'offres réalisé en 2012 pour l'environnement de contrôle)
Juin 2015	Ernst & Young	77 000 \$	Audit 3416 (prolongation de mandat pour l'environnement de contrôle)

Nous sommes d'avis que la présente répond entièrement à votre demande d'accès à l'information.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Veuillez agréer, [REDACTED], mes salutations distinguées.

[REDACTED]
Ginette Depelteau
Vice-présidente principale,
Conformité et investissement responsable et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels